

Image not found or type unknown



Mise à disposition gratuite d'une partie d'un local loué

Par **Larentia**, le **03/03/2009** à **19:41**

Bonjour,

Je possède un salon de coiffure (bail commercial) et je mets gratuitement à disposition d'une esthéticienne une partie de mon local (sans aucune contrepartie financière) avec l'accord du propriétaire. Dois-je établir une sorte de contrat pour formaliser ceci vis à vis des impôts ou de l'urssaf ?

Merci bcp par avance de votre aide.
Larentia